



CRF Le Grand Large

Centre de Rééducation Fonctionnelle en Milieu Marin

Livret d'accueil du CRF Le Grand Large

Le Grand Large

Centre de rééducation fonctionnelle en milieu marin



Coordonnées :

42 Promenade du Grand Large

13008 MARSEILLE

Tél : 04 96 14 05 40

Fax : 04 96 14 05 49

Mail : info@crf-grandlarge.fr

<https://www.crf-grandlarge.fr/>

Sommaire du livret d'accueil

| | |
|---|-----------|
| Présentation de l'établissement | 2 |
| Votre admission | 3 |
| Services de soins | 4 |
| Besoin d'aide ? A qui vous adresser | 10 |
| Instances de l'établissement | 11 |
| Nos valeurs | 13 |
| Vos droits / Votre avis / Votre sécurité | 15 |
| Règlement intérieur | 18 |
| Charte de la personne hospitalisée | 19 |
| Moyens d'accès à l'établissement | 20 |

Bienvenue au Centre de Rééducation Fonctionnelle Le Grand Large

La Direction, l'équipe médicale et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue dans notre établissement. Ce livret d'accueil est destiné à vous présenter le Centre et à faciliter votre séjour en vous exposant le fonctionnement de notre structure. Aussi nous vous recommandons de le conserver avec vous tout au long de votre séjour afin de pouvoir vous y reporter.

L'ensemble du personnel (médical, soignant, technique et administratif) collabore afin de vous proposer des **soins personnalisés** et une **prise en charge de qualité**.

Notre objectif est d'améliorer votre **état de santé** et votre **autonomie**. Nous restons à votre disposition pour vous aider tout au long de votre séjour, et notamment lors de vos premiers jours dans notre établissement.

M. Frédéric TIAN, Directeur d'Etablissement

➤ Présentation de l'établissement

Historique de l'établissement

Le *Grand Large*, Centre de Rééducation Fonctionnelle en Milieu Marin, accueille des patients **depuis 1975** et fonctionne en **hospitalisation de jour**.

Le CRF Le Grand Large est spécialisé dans les **prises en charge des Affections de l'Appareil Locomoteur** et des **Affections du Système Nerveux**. Il est certifié et répond aux conditions d'agrément et d'adéquation auxquelles sont soumis les établissements de soins de suite et réadaptation.

Nous nous attachons à une **évolution permanente** du service rendu, des moyens et des outils existants, permettant une **prise en charge de qualité, moderne et adaptée**. Nos patients sont accueillis dans un établissement **face à la mer**, d'environ 3.000m², dédiés à leur **prise en charge rééducative et/ou réadaptative personnalisée**.



Horaires d'ouverture

Le CRF *Grand Large*, fonctionne exclusivement en **hospitalisation de jour**. Notre Centre est ouvert en semaine du **Lundi au Vendredi**, de **8h00 à 16h30**.

Objectifs stratégiques

- **Amélioration de la qualité du service médical rendu** par la modernisation constante du plateau technique, la qualification du personnel ainsi que l'assurance d'une **prise en charge intensive et pluridisciplinaire**.

- **Amélioration de la coordination** en lien avec un **projet de soin** associant les différents acteurs (Médecins spécialistes du Centre, Chirurgiens, Médecins Traitants, patients et/ou familles des patients). La **signature de conventions** avec les établissements de santé permet un **échange optimisé** des dossiers et des informations médicales des patients. L'organisation des **consultations des Chirurgiens** au sein du Centre, assure un **suivi régulier** et une meilleure réactivité dans la **progression du patient** durant sa rééducation.

- **amélioration de la coordination en aval** en intégrant les **réseaux** et/ou **associations de familles...**

Votre admission

Documents à fournir

Sur le plan administratif :

- Une **pièce d'identité** ou une **carte de séjour** en cours de validité
- Votre **carte VITALE** mise à jour ou une **attestation de sécurité sociale** en cours de validité
- Votre **attestation CMU** en cours de validité (si vous en êtes bénéficiaire)
- Votre **carte mutualiste**
- **Formulaire d'accident du travail** (en cas d'accident du travail)
- Une **caution** vous sera demandée et restituée dès réception de la prise en charge des frais de séjour par votre caisse (environ 1 mois / fin de séjour)
- Le **questionnaire de préadmission** et de **renseignements médicaux** complétés ou que vous remplirez le jour de votre admission

Sur le plan médical :

- Le **compte rendu d'hospitalisation** ou un courrier de votre spécialiste
- Les **examens médicaux** associés (radiographies, examens biologiques, etc.)
- Les coordonnées de votre **Médecin Traitant** et de vos **spécialistes**
- Votre **traitement** en cours
- Le nom et les coordonnées de la **personne à prévenir en cas d'urgence** et de la **personne de confiance**

Planning des soins : lors de votre premier jour de rééducation, un **classeur de soins** vous sera remis comprenant votre **planning** ainsi que les **fiches de suivi**, remplies par les soignants. Lors de votre présence dans la clinique ce classeur est à conserver en permanence avec vous.

Absence : En cas d'absence, le patient doit prévenir l'accueil du Centre au **04.96.14.05.40**.

Fournitures pour les soins

Le Centre fournit aux patients un **drap jetable** à mettre sur les tables de soins.

Pour vos soins il faut vous munir de :

- une **tenue adaptée pour la rééducation** (pantalon fluide, chaussures confortables, etc.)

Pour la **balnéothérapie** :

- un **maillot de bain** - une **serviette de bain**
- un **bonnet de bain** - des **sandalettes de bain**

Pour la **cryothérapie** il faut vous munir de :

- Une **paire de gants** - un **bonnet**
- Un **maillot de bain (sec)**

Des **casiers fermés mais non gardés** sont à disposition. Le centre **n'est pas responsable des biens qui y sont déposés**. **Attention de ne rien y laisser** ; tous les casiers sont vidés le soir après les soins.

Transport

Le **CRF Le Grand Large** propose un transport de **taxi collectif** pour les patients dont l'état de santé ne justifie pas la prescription d'un transport en ambulance ou en VSL. Les **modalités de prise en charge** vous seront communiquées avec votre planning par le service Accueil / Admission.

Horaires du taxi collectif :

- Arrivée au Centre pour 8h15 ou 12h45.
- Départ du Centre à 12h00 ou 16h30.

En cas d'absence, le patient doit prévenir le standard des taxis au 04.91.92.92.92.

Si un transport en ambulance ou VSL, vous a été prescrit par un médecin, vous êtes **libre de choisir la compagnie**. L'accueil pourra vous fournir les coordonnées de plusieurs sociétés.

➤ Services de soins

Notre équipe

Vous pourrez identifier chacun des membres du personnel grâce au **badge** précisant **son nom et sa fonction**.

Equipe médicale et paramédicale :

- 5 Médecins spécialistes
- 1 Cadre de Santé
- 18 Masseurs-Kinésithérapeutes
- 3 Ergothérapeutes
- 4 Physiothérapeutes
- 3 Professeurs d'activité physique adaptée (APA)
- 1 Orthophoniste
- 1 Psychologue
- 1 Assistante Sociale
- 2 Infirmières
- 1 Auxiliaire de vie
- 1 Brancardier

Equipe administrative et logistique :

- Direction (le Directeur et son Assistante)
- 5 Personnels Administratifs
- 3 Secrétaires Médicales
- 1 Assistante Qualité
- 2 Hommes d'Entretien

Localisation des services

Niveau 0 – Rez-de-chaussée :

- Salle d'attente
- Direction et Services administratifs (accueil, planning, admission, facturation, etc.)
- Service Médical (bureaux des Médecins Rééducateurs, Infirmerie et Secrétariat Médical).
- Vestiaire patients
- Balnéothérapie
- Cryothérapie Corps Entier (CCE)
- Service APA / Alter G / Isocinétisme / Equilibre
- Psychologue / Assistante Sociale

Niveau -1 :

- Service de Kinésithérapie (Gymnase)
- Service d'Ergothérapie
- Orthophoniste
- Service de Physiothérapie / Biofeedback

Niveau +1 :

- Salle de restaurant
- Espace de repos
- Terrasse



Gymnase de Kinésithérapie (niveau -1)

Face à la mer, vous serez pris en charge par nos Kinésithérapeutes diplômés d'Etat, qui mettent à votre disposition leurs **compétences** en moyens et techniques afin d'atteindre les **objectifs thérapeutiques** fixés. Des **box de rééducation et une pièce dédiée au travail au sol** sont à la disposition des patients permettant de **préserver l'intimité** en cas de nécessité.

La rééducation s'effectue :

- en **temps individuel** (30 minutes) en fonction du choix des techniques et des recommandations du Médecin Rééducateur.
- ou en **atelier** (30 minutes, exercices expliqués par les soignants, réalisés en autonomie).



Les Kinésithérapeutes sont aidés dans leur travail par :

- du matériel électrique : tables, verticalisateurs, appareil de levage, **arthromoteur** (attelles motorisées), les équipements du **service APA** (tapis roulant anti gravité et tapis classique, des vélos à résistance magnétique, appareils de renforcement musculaire, etc.).
- du matériel couplé à l'informatique : Imoove®.

C'est le travail du Kinésithérapeute, qui, associé au vôtre, permettra à votre rééducation de se dérouler dans les **meilleures conditions d'efficacité et de rapidité**.



Service APA / ISOCINETISME / ALTER G (Niveau 0)

Le **service d'APA** (Activités Physiques Adaptées) comprend un **plateau technique** exhaustif et moderne utilisé par les soignants (Kinésithérapeutes et Professeurs d'activité physique adaptée) afin d'assurer votre prise en charge :

- Equipements de renforcement musculaire : les soins visent un **renforcement musculaire des membres lésés**, c'est une **phase active** de la rééducation : vélo, vélo elliptique, vélo couché, tapis de marche, presse et un appareil de renforcement musculaire par poulies (CYBEX).
- Equipements d'Equilibre et posture : plateforme Imoove® (plateforme de posturologie), soins de bio rescue® et de Wii balance® (**rééducation de l'équilibre et de la stabilité**).
- ALTER G (2 appareils): **tapis roulant anti-gravité** avec **allègement du poids du corps**. Soin de 15 minutes programmé sur prescription médicale.
- ISOCINETISME : cette technologie permet l'**évaluation et/ou la rééducation musculaire**. Soin de 30 minutes programmé sur prescription médicale.

Balnéothérapie en eau de mer (niveau 0)

Pourquoi utiliser de l'eau de mer chauffée ?

- Un corps immergé dans l'eau de mer perd les deux tiers de sa masse, ce qui facilite la **mobilisation active des muscles atrophiés**.
- La température constante est idéale pour faciliter le **relâchement des muscles contracturés** et atténuer ainsi certaines **douleurs articulaires**.
- En eau de mer chaude, l'**échange ionique** est facilité. Les **sels minéraux** et les **oligo-éléments** présents dans l'eau de mer sont en partie absorbés au niveau de la peau, participant aussi aux **bienfaits de la rééducation**.

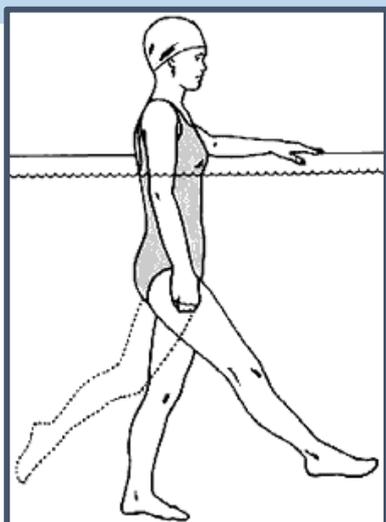
Les Piscines :

Un Professeur d'APA et un Kinésithérapeute sont dédiés à la prise en charge de la rééducation en piscine et guideront votre rééducation. Pour ce faire deux piscines sont mises à votre disposition :

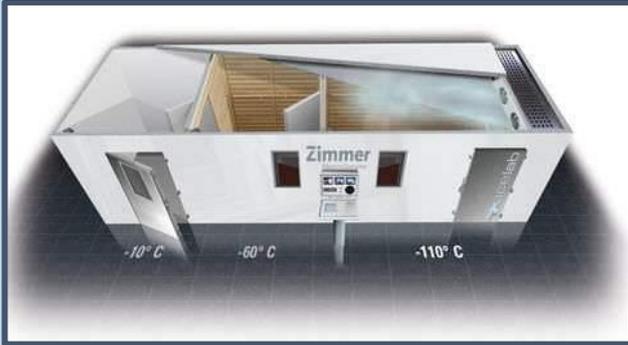
- un premier bassin de 6x4mètres, pouvant recevoir les patients atteints **d'affections du système nerveux** de toutes formes et de **maladies musculaires dégénératives**.
- un deuxième bassin de 13x5mètres accueillant davantage les patients relevant d'**affections de l'appareil locomoteur** et traumatologies ostéo-articulaires, opérées ou non, qui demandent des mouvements de **grandes amplitudes**.

Sécurité et hygiène :

L'eau de mer que nous utilisons, **régulièrement contrôlée** par un laboratoire d'analyses, est pompée à environ 10 mètres de profondeur et à environ 350 mètres du rivage. Vos **soins de Balnéothérapie** se dérouleront **sous surveillance** de soignants présents dans l'espace piscine.



Service Cryothérapie Corps Entier (niveau 0)



La **Cryothérapie** est couramment utilisée en **Traumatologie Neurologie** et en **Orthopédie**. Selon des **études scientifiques** démontrant les bénéfices de ce traitement, l'exposition corps entier est **fondamentale** car elle stimule le **système nerveux central**. Ainsi on note : un **effet analgésique**, une **action anti-inflammatoire**, une **prévention** et une **réduction des œdèmes**. Ces effets découlent de **phénomènes vasomoteurs**, de **neuro-conduction**, **biochimiques** et de **métabolisme cellulaire**.

Notre **Cryothérapie Corps Entier** (CCE) possède 3 chambres froides (Cf. figure ci-dessus) : **-10°C**, **-60°C**, **-110°C**, assurant une **acclimatation progressive** ; la **thérapie** consiste à **rester 2 à 3 minutes à -110°C**.

Ce soin peut également être effectué en **traitement ambulatoire** dans notre Centre. Cette prise en charge globale, d'une heure trente environ, associe la cryothérapie et des soins de kinésithérapie complémentaires.

Pensez à vous renseigner auprès de l'**Accueil** ou du **Secrétariat Médical**.

Service Electrothérapie (Niveau -1)

- Courants excito-moteurs : Les courants excito-moteurs sont des **courants de basse fréquence**. Ils permettent de solliciter les différentes **fibres musculaires** dans un but de **renforcement** ou de **réentraînement fonctionnel**.

- Biofeedback : C'est un moyen d'**enregistrement d'activité musculaire** qui permet au patient, victime d'un déficit, de **retrouver le contrôle de sa mobilité**.

Grâce à cet appareil, le patient voit ce que réalise **effectivement son muscle** en comparaison avec ce qu'il **devrait faire** et peut ainsi se corriger. Ceci **facilite** considérablement la **progression**.

- Ultrasons : C'est une énergie vibratoire par **friction moléculaire** ; l'effet est **thermique, antalgique, défibrosant, vasodilatateur**, donc **anti-inflammatoire**.

On utilise cette technique pour les **douleurs ponctuelles**, les **tendinites**, les **contractures**, les **cicatrices fibrosées**.

Service Ergothérapie (niveau -1)

L'Ergothérapie est une **aide active** vers l'**autonomie**. L'ergothérapie vient du grec « *soin par le travail* » c'est à dire la **rééducation du geste** à travers l'activité. Elle s'exerce au sein d'une **équipe interdisciplinaire**, et sur **prescription médicale**. Elle intervient tout au long du processus de rééducation, réadaptation, et réinsertion des personnes en situation de **handicap**.

Objectifs de l'Ergothérapie :

L'Ergothérapie sollicite les **fonctions déficitaires** et les capacités résiduelles des personnes. Elle vise à maintenir, récupérer ou acquérir la **meilleure autonomie** individuelle, sociale et professionnelle. Elle a pour but de donner une **meilleure indépendance** dans l'activité de la vie quotidienne. L'évaluation par des bilans permettra de mettre en place une **rééducation motrice, sensitive, sensorielle** des **fonctions supérieures** afin de récupérer et **améliorer les fonctions déficitaires**.

Domaine d'intervention :

- **Rééducation fonctionnelle** : la motricité, la sensibilité, l'équilibre, etc. Mais également les **fonctions supérieures** (organisation du geste, attention, mémoire, etc.), les **activités de la vie quotidienne**, les **orthèses** et la **prophylaxie** (automatisation des gestes spécifiques pour personnes lombalgiques, hygiène articulaire dans la prise en charge des prothèses, etc.).
- **Réadaptation fonctionnelle** : conseils d'aménagement du domicile, conseils en aides techniques, conseils en aides humaines, etc.).
- **Réinsertion socioprofessionnelle** : intervention dans le cadre d'un **retour à l'emploi** (étude d'un poste de travail) et d'accès à des activités de loisir, etc. Prise en charge réalisée avec le concours de l'**Assistante Sociale** du *CRF Le Grand Large*.



Service Physiothérapie (Niveau -1)

- Pressothérapie : Ce soin permet, dans l'**insuffisance veineuse ou lymphatique**, d'exercer des **pressions segmentaires** étagées sur un membre et ainsi de **lutter contre la stase** fréquente après des **traumatismes**, des **interventions chirurgicales**, des **ralentissements fonctionnels**.

- Drainage / Stimulation veineuse : Cette prise en charge peut se faire via la **Pressothérapie** (bottes gonflables par séquence) ou des **courants de basse fréquence** qui améliorent le **retour veineux** et favorisent la **diminution de l'hydarthrose**.

- Courants antalgiques : L'application de **courants de basse fréquence** permet de **diminuer la sensation douloureuse**. On distingue deux grands types, ceux que l'on applique directement sur la **région douloureuse** ou sur les trajets nerveux, et ceux qui stimulent les **centres endorphiniques** permettant au patient de sentir sa douleur diminuer.

Prise en charge par l'Orthophoniste (niveau -1)

L'Orthophoniste est un thérapeute qui est en charge de la **prévention**, de l'**évaluation**, du **traitement** des **troubles associés** à une **atteinte neurologique**. La communication englobe toutes les fonctions associées à la **compréhension** et à l'**expression du langage oral** et de l'**écrit** ainsi qu'à toutes les formes de **communication non verbale**.

Description des troubles :

La rééducation s'adresse aux **troubles de la parole** et du **langage**, qui sont les deux aspects les plus **complexes des fonctions cérébrales**. La rééducation s'adresse aussi aux **troubles de la déglutition** et de la **mémoire**.

Rôle :

L'Orthophoniste joue un rôle précis à divers stades afin de prévenir par l'**information**, la **formation** et le **dépistage**, une prise en charge appropriée du patient ; il peut être nécessaire d'y associer son **entourage**. L'Orthophoniste doit **évaluer** et **diagnostiquer** par un bilan, **toutes les fonctions** en tenant compte des besoins et de l'**environnement social** du patient.

La prise en charge intervient en prenant la forme d'une **thérapie directe ou indirecte**. Elle est constituée d'actes de rééducation, d'adaptation ou de réadaptation à la **vie sociale et professionnelle**, et de guidance. La rééducation a pour but d'amener le patient, suivant ses possibilités, à un **niveau optimal de communication** et de le faire accéder, ou de le maintenir, à un **niveau de vie autonome**.

Prise en charge par la Psychologue (niveau 0)

La Psychologue est une professionnelle formée à l'**écoute** et au **suivi des patients** présentant des **souffrances morales de toute nature**. La prise en charge de la Psychologue fait partie intégrante du **projet thérapeutique** du patient et plus spécifiquement encore des patients suivis pour **affections neurologiques dégénératives**. Elle assure le **soutien psychologique** et **soulage les maux** associés aux **différents handicaps** des patients du *CRF Le Grand Large* (acceptation de son état, mal vivre, maltraitance, problèmes éthiques, etc.). Elle est saisie sur demande des Médecins Rééducateurs du Centre.

Prise en charge par l'Assistante Sociale (niveau 0)

L'Assistante Sociale est une professionnelle en charge du **projet socioprofessionnel** du patient et de la mise en place des **aides nécessaires** de toute nature permettant un **retour au domicile adapté** des patients **souffrant d'un handicap**. Elle est saisie sur demande des Médecins Rééducateurs du Centre.

Restaurant (niveau +1)

Pour les patients devant suivre un **programme de rééducation** sur la **journée**, le Grand Large permet l'accès à un service de restauration avec un menu unique (**sauf prescription médicale particulière**) **inclus** dans le **prix de journée**. Le restaurant est ouvert de **12h00 à 13h00**. Le prix du menu pour les accompagnateurs et visiteurs est de **8,80 euros**.

➤ Besoin d'aide ? A qui vous adresser

N'hésitez pas à **solliciter nos référents** qui sont à **votre écoute** qui pourront **vous aider** tout au long de votre séjour et répondre à vos interrogations (fonctionnement du Centre, formalités, organisation des soins, etc.).



M. SCHILLING, Alexandre

Agent Administratif / Accueil et Admissions

« Je suis à votre disposition pour vous accueillir tous les jours et pour vous renseigner sur vos éventuelles démarches administratives »



Mme ALBERTINI, Sandrine

Brancardière

« Je serais présente pour vous, le premier jour de soins, afin de vous expliquer le fonctionnement de l'établissement. En tant que Brancardière je serais à vos côtés pour vous aider si nécessaire (mobilité réduite) »



Mme DUBOUSQUET, Carole

Auxiliaire de Vie

« Au Centre, je me tiens à votre disposition pour vous aider dans les activités de vie quotidienne (aide à l'habillage, aide à la toilette et aide au repas) »



Instances de l'établissement

Dans un souci permanent d'**amélioration de la qualité** et de la **prise en charge des patients**, notre établissement possède **six instances** chargées d'appliquer la **Politique Qualité** du Centre.

Commission Médicale d'Etablissement (CME)

Cette Commission participe à la **Politique Médicale** de notre établissement ainsi qu'à l'**évaluation des soins**.

Composition de cette instance :

- Médecin Chef (Président CME)
- Gérant de l'Etablissement
- Directeur d'Etablissement
- 5 Médecins

Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)

Ce Comité est chargé de la **lutte contre les Infections Nosocomiales**. Dans ce cadre, notre Centre effectue régulièrement des **audits contrôles**, de **vérifications** pour s'assurer du respect de **mesures**.

Le Centre est intégré au réseau du **CPIAS PACA** - Le Centre d'appui et de Prévention des Infections Associées aux Soins en PACA.

Composition de cette instance :

- Médecin rééducateur (Président CLIN)
- Médecin Chef
- Directeur d'Etablissement
- Assistante de Direction
- Responsable Qualité
- Cadre de Santé
- Infirmière
- Paramédicaux

Comité de Pilotage (COPIL)

Notre Centre a mis en place une politique de **démarche continue de la qualité**. Afin de structurer son organisation nous avons mis en place un COPIL, composé de responsables de services et d'instances.

La **mission principale** du COPIL est de gérer le **plan d'actions d'amélioration continue** de la **démarche qualité** et de gérer les visites de certification.

Composition de cette instance :

- Médecin Chef (Président COPIL)
- Médecin Rééducateur
- Directeur d'Etablissement
- Assistante de Direction
- Cadre de Santé
- Infirmière
- Paramédicaux
- Secrétaire Planning
- Secrétaire Médicale
- Responsable Qualité

Comité d'Ethique

Ce Comité a pour mission d'identifier les **problèmes éthiques** rencontrés et de **favoriser la réflexion**.

Composition de cette instance :

- Psychologue (Président Comité d'Ethique)
- Médecin Chef
- Cadre de Santé
- Paramédicaux
- Membre extérieur

Commission des Usagers (CDU)

La commission des usagers veille **au respect des droits des usagers** et à **l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades** et de leurs proches et de la prise en charge. Elle facilite les démarches, veille à ce que les patients puissent, exprimer leurs griefs auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ceux-ci et être informés des suites de leurs demandes.

Composition de cette instance :

- Médecin rééducateur (Président CDU)
- Directeur d'Etablissement
- Assistante de Direction
- Paramédicaux
- Secrétaire Accueil
- Secrétaire Médicale
- Responsable Qualité
- **2 Représentants des usagers :**

Titulaire 1 : **M. Patrice BUSSEUIL**

Contact : APF France handicap des Bouches du Rhône
279 avenue de la Capelette – CS 30009
13359 MARSEILLE CEDEX 10
Tél : 04.91.79.99.99
Mail : dd.13@apf.asso.fr

Titulaire 2 : **Mme Mariette BEGHIN**

Contact : Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD)
130, rue Lafayette
75010 Paris
Tel : 01 48 00 04 16
Mail : infos@admd.net

Pour les difficultés relatives à l'organisation des soins et le fonctionnement médical des services, vous pouvez vous adresser au **Médiateur Médical : M. le Docteur ABA Philippe, Médecin Chef.**

Pour les difficultés ne concernant pas l'organisation des soins et le fonctionnement médical des services, vous pouvez vous adresser au **Médiateur non-médical : M. TIAN Frédéric, Directeur d'Etablissement.**

Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)

Ce Comité participe à la **lutte contre la douleur**. Il existe des traitements et des techniques qui permettent de prendre en charge **efficacement la douleur**.

N'hésitez pas à demander à votre Médecin Rééducateur des explications afin de bénéficier du **traitement le plus adapté** à votre état de santé. **La douleur n'est pas une fatalité**. Elle n'existe pas sans raison. **On peut la prévenir et la traiter** si vous en parlez.

Composition de cette instance :

- Médecin Chef (Président CLUD)
- Médecin Rééducateur
- Infirmière
- Paramédicaux
- Responsable Qualité

Comité de Liaison en Alimentation-Nutrition (CLAN)

Cette instance participe par ses avis ou propositions à **l'amélioration continue** de la **prise en charge nutritionnelle** des patients et à la qualité de l'ensemble de la **prestation alimentation-nutrition**.

Composition de cette instance :

- Médecin (Président CLAN)
- Directeur d'Etablissement
- Assistante de Direction
- Infirmière
- Auxiliaire de Vie
- Employé Polyvalent
- Responsable Qualité
- Chef Cuisinier
- Représentant de la société prestataire

➤ Nos valeurs

Le CRF *Le Grand Large* a pris des engagements qui font partie de notre **Charte d'Établissement** :

➤ **Lutte contre les Infections Nosocomiales** :

Pour la personne : des protocoles de **lavage** des mains ont été élaborés et diffusés ; des **distributeurs de gel désinfectant** pour les mains ont été placés à l'entrée de chaque service.

Le Centre donne en outre à **chaque patient entrant** un **flacon de gel hydro-alcoolique** pour la **désinfection des mains** et une explication appropriée sur les **infections manuportées**.



Pour les matériaux : le nettoyage s'accompagne toujours de **désinfection**, les produits que nous employons sont au minimum bactéricides.

Le *CRF Le Grand Large* et les patients participent de cette manière à une **démarche de Qualité de Santé Publique**.

➤ **Lutte contre la Douleur** :

Le **service de Physiothérapie / Electrothérapie** s'est donné comme objectif de prendre en charge la douleur et s'est adjoint un spécialiste chargé de la mise en place de ce service et de la formation du personnel soignant : Kinésithérapeutes et Physiothérapeutes.

➤ **Contrôle de l'hygiène des surfaces et des eaux** :

Les surfaces : **une fois par mois minimum** au sein du Centre et en cuisine.

Les eaux : **surveillance quotidienne des paramètres et analyse une fois par mois** par des laboratoires agréés

Systématiquement en cas d'**alerte de pollution** ou d'infection déclarées.

Changements de l'eau de mer :

- **Renouvellement permanent** des piscines tout au long de la journée, changements réguliers de l'eau de mer.

La **Qualité de notre prestation** et la **satisfaction de nos patients** sont les **objectifs principaux** de notre **Projet d'Etablissement**. Les critères de notre **Charte Qualité** sont :

- Garantir une **prise en charge de qualité**
- **Organiser la pluridisciplinarité**
- **Lutter contre la Douleur**
- Garantir la **continuité des soins**
- **Anticiper, Prévenir et Maitriser le risque infectieux**
- **Améliorer les prestations fournies** grâce à la diffusion des bonnes pratiques et l'homogénéité des moyens
- Elaborer des projets d'actions et de **pratiques professionnelles de qualité** soumis à une politique systématique d'évaluation des résultats obtenus
- Développer l'**écoute du patient** et la prise en compte de ses aspirations
- Mettre en œuvre un **système d'information performant** (à la fois pour les patients, en interne et en externe)
- **Augmenter l'efficacité des soins** en s'appuyant sur un service médical rendu de qualité et **rigoureux**



Le *CRF Le Grand Large* possède un **engagement collectif** vis-à-vis de nos patients afin de renforcer la qualité de la prise en charge :

- Le *CRF Le Grand Large* garantit l'**accessibilité** pour tous au **système de soins**, la **durée d'hospitalisation** la plus adaptée à chacun, la **permanence des soins**, la **confidentialité**, la **sécurité**, la **satisfaction** et le **confort des patients**.
- Le *CRF Le Grand Large* s'engage à rechercher constamment la **qualité technique** et la **qualité des soins** par une **prise en charge globale du patient** en s'entourant d'un personnel compétent, comme le précise la charte du patient hospitalisé.
- Le *CRF Le Grand Large* s'engage à développer activement : la **qualité de l'accueil** et notamment l'**écoute du patient** et son information actualisée au fil du temps ; le respect de son **autonomie de décision**, de ses **croyances** et de son **intimité** ; l'**accueil**, l'**écoute** et le **respect de son entourage**.
- Le *CRF Le Grand Large* s'engage à mettre en œuvre une **organisation centrée autour du patient** afin de **simplifier les circuits** et **diminuer les attentes**, à favoriser la **coordination interservices**, et à poursuivre l'**amélioration continue de la démarche qualité**.

➤ Vos droits / Votre avis / Votre sécurité

Accès au dossier médical

Vous disposez du droit de **consulter votre dossier médical** selon l'Article L.1111-7 et R.1111-9 du Code de la Santé Publique. Votre **dossier médical** est conservé pendant **vingt ans** à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe.

Cette demande de consultation doit être formulée **par écrit et adressée au Directeur d'Etablissement**.

Vous recevrez une **réponse** dans un délai de :

- 8 jours à compter de la date de réception de la demande pour les dossiers ayant moins de 5 ans,
- 2 mois pour les dossiers ayant plus de 5 ans (cette période de 5 ans courant à compter de la date à laquelle l'information a été constituée).

Nous vous informons que la **consultation du dossier médical** sur place est **gratuite**. La **réalisation de copies** est facturée ainsi que les **frais d'envois postaux en recommandé avec accusé de réception** (le cas échéant).

Données personnelles

L'établissement dans lequel vous êtes soigné peut être amené, dans le **strict respect du secret professionnel** à collecter certains **renseignements administratifs et médicaux** vous concernant. Vous disposez d'un **droit d'accès** aux informations vous concernant, afin d'en vérifier l'exactitude et, le cas échéant, afin de les rectifier, de les compléter, de les mettre à jour, d'un **droit de s'opposer** à leur utilisation, et d'un **droit d'effacement** de ces données. Vous trouverez toutes les informations se rapportant à vos données personnelles et à vos droits dans la fiche annexée à ce livret « information relative aux données à caractère personnel ».

Confidentialité / Secret professionnel

Nous organisons la **conservation** et la **confidentialité des informations détenues**. Les **dossiers médicaux** sont conservés dans l'établissement sous la responsabilité du Président de la CME.

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le à l'accueil. Le nécessaire sera fait afin de préserver votre anonymat. Sachez que l'ensemble du personnel est soumis au **devoir de discrétion** et de **réserve sur toutes les informations** dont il a connaissance dans le cadre de son activité. L'ensemble du personnel est soumis au **secret professionnel** : ils mettent en œuvre les dispositifs assurant la **confidentialité** parfaite des **informations médicales** vous concernant. Les **personnels paramédicaux** participent à cette information dans leur domaine de compétence et dans le respect de leurs **propres règles professionnelles**.

Liberté d'aller et venir

Les patients du *CRF Le Grand Large* peuvent librement circuler au sein de l'établissement (hors zones réservées aux membres du personnel et services de soins lorsqu'ils sont fermés).

La Personne de Confiance / Directives anticipées

Le *CRF Le Grand Large* vous demande de désigner une **personne de confiance** au sein de votre entourage le jour de votre **admission**. Cette dernière sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer **votre volonté** et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Cette désignation est **révocable** à tout moment. La personne de confiance peut, si le patient le souhaite, **l'accompagner dans ses démarches** et **assister aux entretiens médicaux** afin de **l'aider dans ses décisions**. (Article L.1111-6 du Code de la Santé Publique)

Celle-ci peut également vous accompagner dans la **rédaction de vos directives anticipées** si vous souhaitez profiter de cette hospitalisation pour les préciser (cette **rédaction n'est pas obligatoire**). (Article L1111-11 du Code de la Santé Publique)

Plaintes, réclamations, éloges, observations ou propositions

En application des articles R.1112-91 à 94 du Code de la Santé Publique, si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au responsable concerné. Un **cahier de recueil des réclamations** et un **cahier de satisfaction** sont également à **votre disposition** à l'**accueil du Centre**. Ces deux cahiers sont analysés par la Direction du *CRF Le Grand Large* ainsi que lors des réunions de la Commission des usagers.

Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez demander à rencontrer M. RITUNNANO, Cadre de Santé.

Si vous préférez, vous pouvez demander à rencontrer la Direction ou lui écrire au :
42, Promenade du Grand Large – 13008 Marseille
Ou téléphoner au 04.96.14.05.40.

Questionnaire de satisfaction :

L'**écoute de nos patients** est primordiale pour la **dynamique continue d'amélioration** de la qualité de notre prise en charge. Aussi, nous vous remercions de bien vouloir répondre au **questionnaire de satisfaction anonyme** qui vous sera remis le **dernier jour de vos soins** par le personnel de l'accueil. Vous pourrez le déposer dans la boîte aux lettres disposée en face des vestiaires des patients. Les quelques minutes que vous y consacrerez nous permettront d'**ajuster notre prise en charge, d'optimiser la qualité de nos soins** et de nos services.



Identitovigilance

L'**identification du patient** est un enjeu majeur pour la **sécurité de la mise en œuvre des soins**. Afin d'assurer une **identification fiable** des patients au sein de notre établissement, nous avons installé une cellule d'identitovigilance et engagé des démarches pour **améliorer la qualité des informations recueillies**.

La **déclinaison de votre identité** avant chaque soin et le **port de votre bracelet et de votre classeur de soins** garantissent une **identification unique** et **suivie** tout au long de votre **parcours thérapeutique**.

Résultats de la Lutte contre les Infections Nosocomiales (campagne 2019)

| Mots clés | Intitulé | Description | Secteur | Résultat | |
|-------------------|---|---|---------|----------|----|
| Hygiène des mains | Indicateur de consommation de produits hydro-alcooliques | Cet indicateur est un marqueur indirect de la mise en œuvre effective de l'hygiène des mains par la technique de frictions hydro-alcoolique. | SSR | 103/100 | A |
| Hygiène des mains | Indicateur de consommation de produits hydro-alcooliques en santé mentale | Cet indicateur est un marqueur indirect de la mise en œuvre effective de l'hygiène des mains par la technique de frictions hydro-alcoolique en santé mentale. | PSY | NC | NC |

Source : site Scope Santé

Résultats de la Certification V2014 des Etablissements de Santé

Le *CRF Le Grand Large* a été **certifié** par la **Haute Autorité de Santé** le 04/10/2016, sans recommandations, ni réserves : **Certification / Niveau A**

Cette Certification reconnaît notre volonté de mettre en œuvre une **démarche d'amélioration continue de la qualité** pour vous permettre de **bénéficier des meilleurs soins**.



Règlement intérieur

Traitement / Suivi de la Rééducation

Vous devez effectuer le **traitement prescrit** et toute modification ou **arrêt du traitement** doit obligatoirement être **soumis à l'avis** d'un Médecin Rééducateur du Centre. Vous devez prendre **rendez-vous** au Secrétariat Médical, **toutes les 5 ou 6 séances**, pour votre **consultation de suivi** avec votre **Médecin Rééducateur**.

Rythme des séances de rééducation

Les consignes de l'**autorité de tutelle** sont « *les séances de rééducation en hospitalisation de jour doivent être quotidiennes, soit 5 séances par semaine* », sauf avis médical contraire.

Néanmoins, en cas de **nécessité médicale**, il est possible d'aménager le contenu et le **rythme des séances**. Des rythmes différents (**3 ou 5 séances par semaine**) sont alors applicables sur **demande expresse** du Médecin Rééducateur et si des places sont disponibles au **planning**.

Cycle cinq fois/semaine : Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi.

Cycle trois fois/semaine : Lundi / Mercredi / Vendredi

Assiduité et absence

Les soins sont **quotidiens** du lundi au vendredi. Aussi une **assiduité de votre part est attendue**. Pensez à **prévenir l'accueil** de toutes **absence exceptionnelle** quelques jours avant, ou au téléphone le jour même (04.96.14.05.40) à partir de 8h00.

Trois absences consécutives non justifiées entraînent une **déplanification des soins** (il en sera de même en cas d'**absences répétées**).

Dans tous les cas la **prise en charge s'annule 30 jours** après la **dernière séance effectuée**. La décision d'annuler la prise en charge et de **clôre le dossier** revient à la **Commission d'Admission Médico Administrative**. C'est donc cette dernière qui prévient par écrit le patient et les organismes de Tutelle.

Comportement dans l'établissement

Les patients doivent veiller à **respecter les procédures de l'établissement** (règles de fonctionnement, durée des soins, protocoles d'hygiène, etc.). Les patients doivent également veiller à ne **pas gêner**, par leur **comportement** ou leurs propos, les autres patients ou le **fonctionnement de l'établissement**. Toute agression physique ou verbale envers le personnel soignant est passible de poursuites judiciaires (Art 433-3 et 222-8 du Code Pénal).

Selon les termes de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 modifiée par le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement **interdit de fumer et de vapoter** dans l'**ensemble des locaux**.

Charte de la personne hospitalisée



Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1

Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2

Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3

L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5

Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6

Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son **accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7

La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8

La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9

Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10

La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11

La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

➤ Moyens d'accès à l'établissement



CRF Le Grand Large

La Pointe Rouge
42, Promenade du Grand Large
13008 MARSEILLE

Tél : 04.96.14.05.40

Fax : 04.96.14.05.49

Email : info@crf-grandlarge.fr

Site : <http://www.centre-reeducation-legrandlarge.com>

N° FINESS : 130 78 73 69

N° SIREN : 072 806 581 00012

Parking privé

Bus : Ligne 19, arrêt Montredon Pastré (5min à pied)

Ligne 19, arrêt Engalière (1min à pied)

Annexe I : INFORMATION RELATIVE AUX DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Règlement européen sur la protection des données :

Cette notice d'information est destinée à préciser comment le Centre de rééducation fonctionnelle (CRF) le Grand Large collecte, traite et utilise les données à caractère personnel des patients, dans le respect de leurs droits.

L'établissement s'engage à protéger ces données à caractère personnel. La direction de l'établissement est joignable afin de répondre à toute question relative à leur utilisation par courrier ou par e-mail à :

Centre de rééducation fonctionnelle le Grand Large

42 Promenade du Grand Large

13008 MARSEILLE

Courriel : info@crf-grandlarge.fr

Cette notice d'information peut être mise à jour à chaque adoption de nouvelles pratiques ou de nouvelle politique en matière de protection des données à caractère personnel.

Quelles données à caractère personnel sont collectées par la Clinique ?

Lorsqu'un patient est admis sur notre établissement, nous collectons les données à caractère personnel suivantes à son sujet :

- Son état civil (civilité, nom, coordonnées, situation familiale) ainsi qu'une copie de sa carte d'identité ou pièce d'identité ;
- Son numéro de sécurité sociale et sa carte mutuelle ;
- Ses données de paiement pour les encaissements (IBAN) ;
- Son dossier médical/ses données de santé ;
- Des informations relatives à sa vie personnelle : ses conditions d'habitat et son environnement, sa situation familiale, son mode de vie et ses préférences alimentaires.

L'établissement collecte également les données à caractère personnel suivantes concernant les représentants légaux (si nécessaire), les personnes à prévenir en cas d'urgence et la ou les personnes de confiance :

- Leur identité et leurs coordonnées
- Leur lien de parenté avec le patient.

Pour quelles raisons ces données à caractère personnel sont-elles traitées ?

Ces données à caractère personnel sont traitées afin de satisfaire les raisons suivantes :

- Dispenser les soins médicaux nécessaires et adaptés ;
- Tenir à jour le dossier médical personnel de chaque patient ;
- Suivre l'état de santé et la prise en charge du patient ;
- Gérer les aspects administratifs et la facturation des services et soins prodigués ;
- Transférer les éléments de facturation requis vers les organismes sociaux concernés.

Quelle base légale permet au CRF le Grand Large de traiter ces données à caractère personnel ?

L'établissement traite ces données à caractère personnel dans le cadre de son activité de fourniture de soins de santé et ce afin d'offrir la prise en charge la plus adaptée*

(* Article 9-2-h du Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Sur quels supports et pendant combien de temps ces données à caractère personnel sont-elles conservées ?

Les données à caractère personnel sont conservées sur supports papier et/ou informatique pendant les durées légales de conservation ou pendant la durée nécessaire aux raisons pour lesquelles elles sont collectées.

A cet effet, l'établissement conserve notamment les dossiers de soins et de santé pendant 20 ans à compter du dernier séjour du patient dans l'établissement (Article R 1112-7 du code de la santé publique)

L'établissement conserve les dossiers administratifs et de facturation du patient pendant 5 ans à compter du dernier séjour du patient en établissement. (Article 2224 du code civil)

Avec qui ces données à caractère personnel sont-elles partagées ?

Usage interne :

L'établissement restreint l'accès à ces données au personnel administratif et médical, les sensibilise aux enjeux de leur protection et s'engage à prendre des mesures disciplinaires adéquates en cas de non-respect des procédures internes en la matière.

Partenaires :

Lorsqu'un patient est transféré dans un autre établissement, la fiche de liaison médicale est transmise. Lorsqu'un patient retourne à son domicile, le compte-rendu d'hospitalisation est transmis au médecin traitant du patient et au(x) médecin(s) adresseur(s) du patient.

Sous-traitants :

L'établissement peut être également amené à partager des données avec les sous-traitants qui agissent pour son compte (prestataires informatiques hébergeurs agréés de données de santé). Si des sous-traitants ont accès aux données, ils se conformeront à la législation en vigueur et à cette notice d'information.

Obligations légales :

Ces données à caractère personnel ne sont pas divulguées à des tiers sans autorisation du patient sauf exceptions légales (assurance maladie obligatoire et complémentaire, la CNIL ou des médecins habilités par la loi (médecin conseil, médecin expert auprès des tribunaux...)).

Quels sont les droits des personnes sur ces données ?

Le règlement européen de protection des données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée confèrent aux personnes les droits suivants sur leurs données :

- **Droit d'accès** : chacun a le droit d'obtenir une copie des données à caractère personnel que l'établissement détient et traite à son sujet ;
- **Droit de rectification** : chacun a le droit de rectifier les données à caractère personnel que l'établissement détient à son sujet si elles sont incorrectes ;
- **Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL** : chacun a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL s'il a des préoccupations sur la façon dont l'établissement traite ses données à caractère personnel.

Toute personne peut également exercer les droits suivants sous certaines conditions :

- **Droit d'effacement** : chacun peut demander à l'établissement d'effacer ses données ;
- **Droit de limitation** : chacun peut demander à l'établissement de limiter le traitement de ces données.

Pour exercer ces droits, le patient doit adresser une demande écrite à l'établissement avec les informations nécessaires afin de l'identifier (coordonnées complètes et copie recto-verso de son document d'identité). La demande peut être formée par courrier ou par e-mail à :

Centre de rééducation fonctionnelle (CRF) le Grand Large
42 Promenade du Grand Large
13008 MARSEILLE
Courriel : info@crf-grandlarge.fr

Pour toute demande d'accès au dossier médical, le patient doit suivre la procédure mentionnée dans le livret d'accueil remis lors de l'admission dans l'établissement.

Le Directeur
Frédéric TIAN